



Question écrite posée par Monsieur Jans : La réglementation du stationnement sur la commune de Forest

Depuis le 1^{er} mars 2020, la verbalisation des véhicules qui ne sont pas en ordre avec la nouvelle réglementation du stationnement en zone événement a commencé !

J'ai plusieurs connaissances qui ont été verbalisées deux fois sur la même soirée ! N'ayant pas reçu le rappel de paiement pour leur carte « riverains », ils se sont fait verbalisés. Voyant le petit mot « doux », ils l'ont retiré pour le lire en début de soirée. A leur grand étonnement et mécontentement, ils ont été une deuxième fois verbalisés en fin de soirée. Voici un premier couac à corriger ! Cependant, il est à remarquer qu'ils ont bien été accueillis à la permanence de Parking Bruxelles, malgré le monde aux guichets, et que les amendes ont été supprimées. Pourriez-vous expliquer comment cela se fait-il qu'un véhicule identifié par sa plaque d'immatriculation puisse être verbalisé 2 fois pendant la même période alors que les contrôleurs scannent les numéros de plaque ? Qu'est-ce qui est mis en œuvre pour réparer ce problème ?

Pour éviter aux Forestois ces désagréments, il serait opportun, je crois, d'envoyer automatiquement les rappels de paiement à TOUS les Forestois détenteurs d'une carte riverain. En effet, il est à remarquer qu'il existe aujourd'hui un problème d'envoi ... Celui-ci a été fait pour certaines personnes et pas pour d'autres.

Un envoi automatique me semble plus simple pour éviter tous ces problèmes. Pour éviter les frais d'envoi trop importants, on pourrait imaginer que les habitants qui en disposent communiquent une adresse email. Le courrier papier serait limité aux usagers sans email. Comment se fait-il que certains aient reçu un rappel et d'autres pas ? Pourriez-vous rétablir ce rappel, le cas échéant pour les uns par email, pour les autres par courrier ordinaire ?

Dernière petite question ! Il a été question de déplacer l'antenne de Parking Brussels à la place Bara ! Est-ce toujours d'actualité ? Cela serait fort dommage pour nos concitoyens vu l'affluence aux guichets av Diederich.

Afin de savoir si la zone événement est active ou pas, les riverains et visiteurs doivent se référer aux dates reprises sur les horodateurs. Ces dates correspondent aux spectacles qui se tiennent à Forest National.

A la suite au développement du Coronavirus en Belgique, le Conseil Régional de Sécurité a décidé de limiter la tenue d'événements à ceux de moins de 1.000 personnes, à tout le moins jusqu'à la fin du mois mars. Ce qui impacte de facto Forest National.

Quid de l'activation de la zone événement si les spectacles à Forest National sont annulés ? Je suppose que dans ce cas elle ne sera pas active mais comment est-ce que ce sera communiqué au public ? Prévoyez vous d'adapter les horodateurs ? Quelles mesures allez-vous prendre pour éviter la confusion dans le chef des habitants et, surtout, des visiteurs?

Merci pour vos réponses.

Réponse de Madame Van den Bosch :

Cher Monsieur Jans,

Merci pour vos questions. Mars est un mois important pour la politique de stationnement à Forest. C'est le mois au cours duquel le stationnement a été devenu payant il y a longtemps et c'est donc le plus grand nombre de cartes riverain qui doivent être renouvelées. Un rappel automatique est envoyé à cet effet. Les enquêtes menées par Parking.Brussels montrent que certaines des lettres envoyées par la poste n'ont pas été envoyées. Cette situation va maintenant être rectifiée et une nouvelle lettre de rappel sera envoyée. Les amendes infligées aux résidents qui n'ont pas reçu un rappel de renouvellement de leur carte de résident seront annulées.

En ce qui concerne la relocalisation de l'antenne, des discussions sont en cours avec Parking.Brussels à l'expiration du bail de l'immeuble de l'avenue Diederich. Une autre localisation est recherchée, ainsi que la possibilité de fournir une permanence au service de la population de la commune est à l'étude.

Lorsque des événements sont annulés, la zone d'événement ne s'applique évidemment pas. Les horodateurs ont été réglés de manière à ce que le tarif correct soit appliqué et le planning du personnel a été ajusté car il n'y a pas de contrôles le soir. Les informations sur la suspension de la zone des événements sont incluses dans la communication générale de la commune sur les mesures prises par la commune pour freiner la propagation du virus.